



DEBAT

D'ORIENTATION

BUDGETAIRE 2019

Préalablement au vote du Budget Primitif 2019, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ce débat doit intervenir dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions relatives à la forme et au contenu de ce débat en modifiant l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 précise par ailleurs qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente ses objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (en valeur) ainsi qu'en matière d'évolution du besoin de financement annuel.

Le formalisme de ce rapport reste à la libre appréciation des collectivités mais il doit néanmoins contenir les informations prévues par la loi. Ce rapport donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique. Outre le fait qu'il soit transmissible à la préfecture, pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI et être mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif 2019 devra s'adapter aux contraintes de la conjoncture nationale ainsi qu'à la situation financière locale afin de présenter des perspectives répondant aux attentes des Valenciens.

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du conseil municipal relative au vote du budget primitif programmée le 13 mars prochain.

SOMMAIRE

I – LE CONTEXTE NATIONAL	4
A – Données macro-économiques	4
B – Rappel sur la loi de programmation des finances publiques 2018-2022	5
C – La loi de finances 2019 et les collectivités locales	6
II – LE CONTEXTE LOCAL	9
A – La détermination de l'épargne	9
B – Le niveau de dette	14
III – LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRINCIPAL	17
A – La section de fonctionnement	17
B – Le programme d'investissement	19
IV – LES ORIENTATIONS DES BUDGETS ANNEXES	21
A – Assainissement	21
B – Tourisme	23
C – Animations, culture, événementiel	25
ANNEXE 1 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	27
ANNEXE 2 – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	29
ANNEXE 3 – LES TAUX DE FISCALITE	30

I – LE CONTEXTE NATIONAL

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ainsi que la loi de finances ont de fortes répercussions sur le budget des collectivités : il convient donc d'en présenter les grandes lignes après avoir évoqué les principales données macro-économiques.

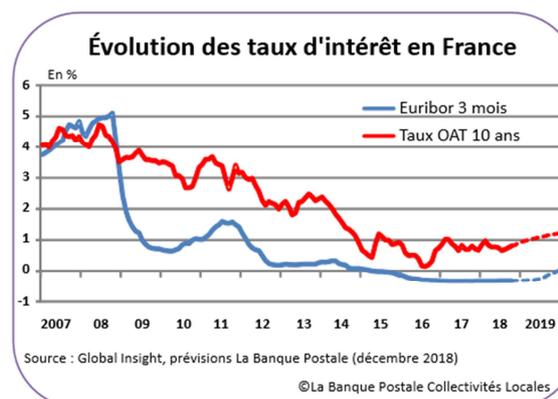
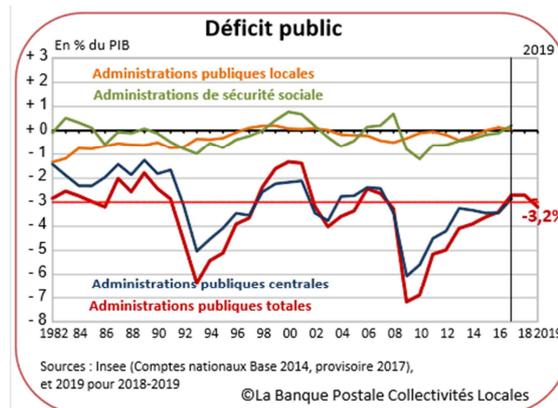
A – Données macro-économiques

L'année 2018 se termine par des indicateurs macro-économiques plus contrastés que les années précédentes :

- Après une hausse du PIB de 2,3% en 2017, la croissance de l'économie française en 2018 a dû faire face notamment à une baisse du pouvoir d'achat des ménages (hausse du prix du pétrole, de la CSG, des taxes sur le tabac). Le PIB évolue de + 1,6% alors qu'en début d'année 2018 le rythme des 2% semblait largement atteignable. L'activité paraît s'être sensiblement affaiblie en fin d'année, en partie sous l'effet des tensions sociales.
- Après avoir sensiblement accéléré depuis 2017, l'inflation, mesurée sur un an, a culminé à 2,3% en juillet-août. Elle a ensuite décéléré pour atteindre 1,9% en 2018, suite au repli des prix de l'énergie.
- Le déficit public en 2018 devrait légèrement baisser pour atteindre 2,6% du PIB. En 2019, il est estimé à 3,2% du PIB (transformation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi en baisse de charges, mesures en réponse à la crise des gilets jaunes estimées à plus de 10 milliards d'euros).
- L'endettement public atteint 98,7% du PIB à fin 2018.
- Les taux d'intérêt, encore bas, affichent une légère remontée. Le taux des Obligations Assimilables du Trésor (OAT) à 10 ans (emprunts de l'Etat) atteignent 1% en fin d'année 2018 contre 0,1% au cours du 3ème trimestre 2016. Cette conjoncture favorable devrait se dégrader de façon mesurée puisque le taux moyen des OAT en 2019 est prévu à 1,4%.

Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2018e	2019p
Taux de croissance du PIB	1,6%	1,5%
Taux d'inflation	1,9%	1,2%
Taux de chômage	8,8%	8,8%

e : estimations p : prévisions ©La Banque Postale Collectivités Locales
Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)



B – Rappel sur la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

La loi fixe les orientations budgétaires pour les années 2018 à 2022. Le scénario retenu intègre une reprise de l'inflation et de la croissance ainsi qu'une hausse des taux d'intérêt.

Cette loi prévoit une baisse de la dette publique de cinq points de PIB et une baisse de plus de trois points de la dépense publique à l'horizon 2022 et d'un point des prélèvements obligatoires.

Après le plan d'économies de 50 milliards d'euros engagé en 2014, dont 11 à destination des collectivités territoriales, ce sont désormais **13 milliards d'économies** nouvelles affichées dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

→ Article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :

« I. Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de **réduction du déficit public** et de **maîtrise de la dépense publique**, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II. A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° **L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° **L'évolution du besoin de financement** annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

III. L'**objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement** des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un **taux de croissance annuel de 1,2 %** appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, **en valeur** et à périmètre constant.

Pour une base 100 en 2017, cette évolution s'établit selon l'indice suivant :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	101,2	102,4	103,6	104,9	106,2

IV. L'objectif national d'évolution du besoin annuel de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre, s'établit comme suit, en milliards d'euros courants :

(En milliards d'euros)

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Réduction annuelle du besoin de financement	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6
Réduction cumulée du besoin de financement	- 2,6	- 5,2	- 7,8	- 10,4	- 13

→ Les contrats Etat – Collectivités locales

Des contrats permettant d'aboutir au respect de ces objectifs nationaux ont été conclus entre l'Etat et les collectivités locales en 2018. Sont concernées les collectivités dont les dépenses de fonctionnement du budget 2016 dépassent 60 M€. Ce sont 340 collectivités concernées, toutefois d'autres collectivités peuvent demander la contractualisation.

Les contrats couvrent une période de 3 ans (2018 à 2020). En 2018, 332 collectivités ont contractualisé avec l'Etat.

Un système de bonus-malus est instauré selon si l'objectif est atteint. En cas de malus, un mécanisme de reprise opérée sur la DGF est activé.

C – La loi de finances 2019 et les collectivités locales

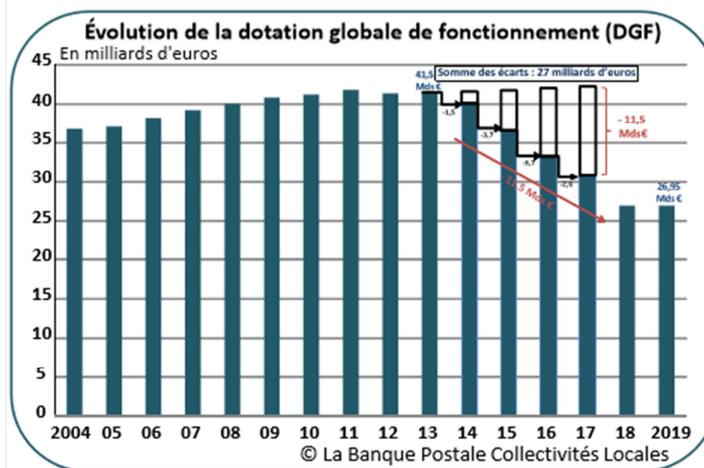
Le Projet de Loi de Finances 2019 s'inscrit dans la continuité du PLF 2018.

→ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

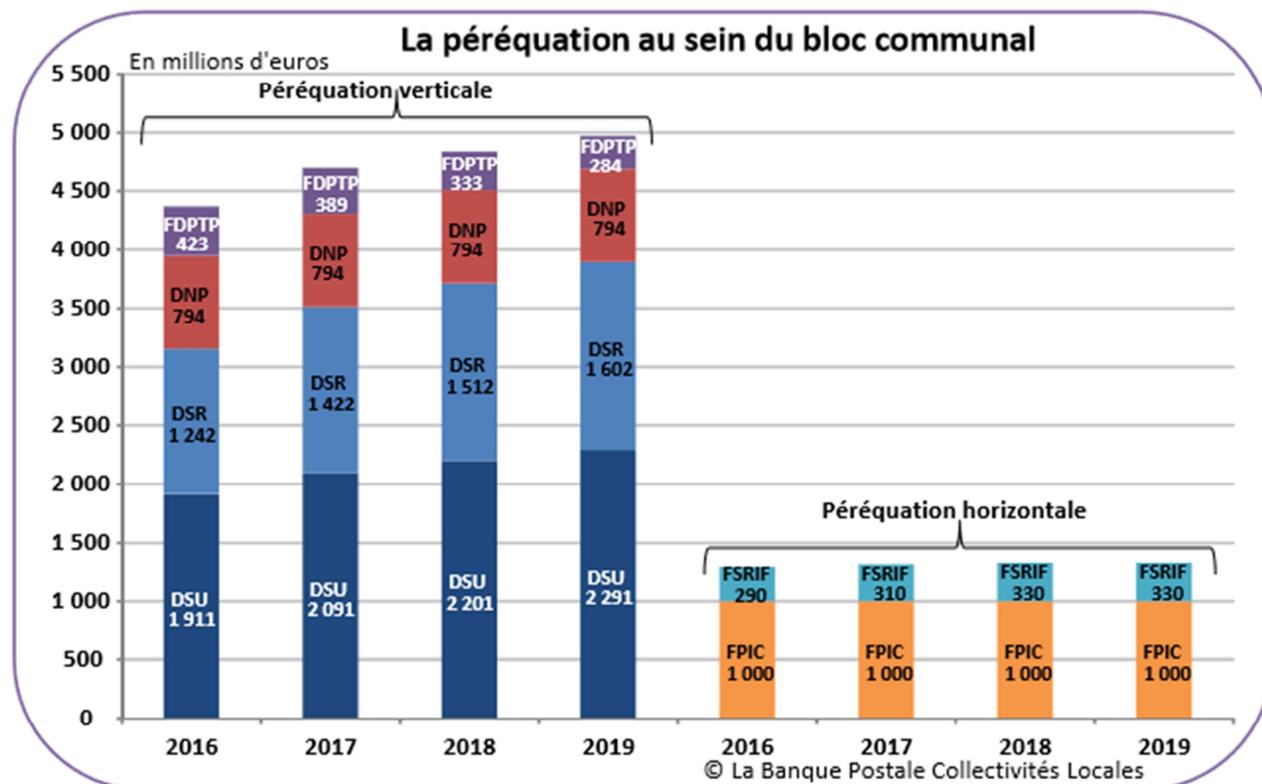
Le montant de la DGF passe de 26,96 Md€ en 2018 à 26,95 Md€ en 2019. L'enveloppe nationale de DGF à répartir auprès des communes et intercommunalités reste fixée à 18 340 M€.

Le montant de la DGF est donc globalement stable mais intègre le coût de la hausse annuelle de la population ainsi que les avantages accordés aux communes nouvelles, l'évolution

de la dotation d'intercommunalité et de la péréquation. Par conséquent, cela signifie que chaque collectivité ne percevra pas le même montant qu'en 2018. Un écrêtement sera



opéré sur la dotation forfaitaire de certaines communes (selon leur potentiel fiscal) et par une réduction de la dotation de compensation des EPCI.



Entre 2018 et 2019, les crédits alloués à la péréquation (DSU et DSR) augmentent de 90 M€ pour chacune des dotations.

Le FPIC quant à lui reste fixé à 1 milliard d'euros. Le montant du prélèvement opéré sur l'ensemble intercommunal était plafonné à 13,5 % de ses recettes fiscales en 2018. En 2019, le plafond passe à 14 %.

→ Minoration des variables d'ajustement

Le montant des concours financiers de l'Etat aux collectivités est encadré avec un montant plafond déterminé dans la loi de programmation des finances publiques. Afin de contenir ce montant et de financer les concours en hausse, des variables d'ajustement permettent de procéder à l'ajustement. Pour 2019, le besoin de financement est de 159 millions d'euros dont 69 millions pour le bloc communal.

En loi de finances 2018, le périmètre des variables d'ajustement avait été élargi en intégrant la Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) du bloc communal (communes et EPCI). En cours d'année, le gouvernement n'a pas appliqué cette mesure aux EPCI. A titre d'équité, les sommes ponctionnées aux communes en 2018 ont été annulées en loi de finances 2019. Toutefois en 2019, le montant de la DCRTP des communes et des EPCI sera bien ajusté avec une diminution de l'enveloppe de 20 millions d'euros. L'ajustement est calculé en fonction des recettes réelles de fonctionnement de N-2 (la ponction devrait s'établir à 0,06 %).

→ Poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale

L'article 5 de la loi de finances 2018 a instauré un dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui permettra à 80 % des foyers d'être dispensés du paiement de la taxe d'habitation sur leur résidence principale d'ici 2020.

Après un abattement de 30 % en 2018, les foyers concernés remplissant les conditions de ressources bénéficieront d'un abattement de 65 % en 2019.

L'Etat s'est engagé à prendre en charge à l'euro près la perte de recettes des collectivités.

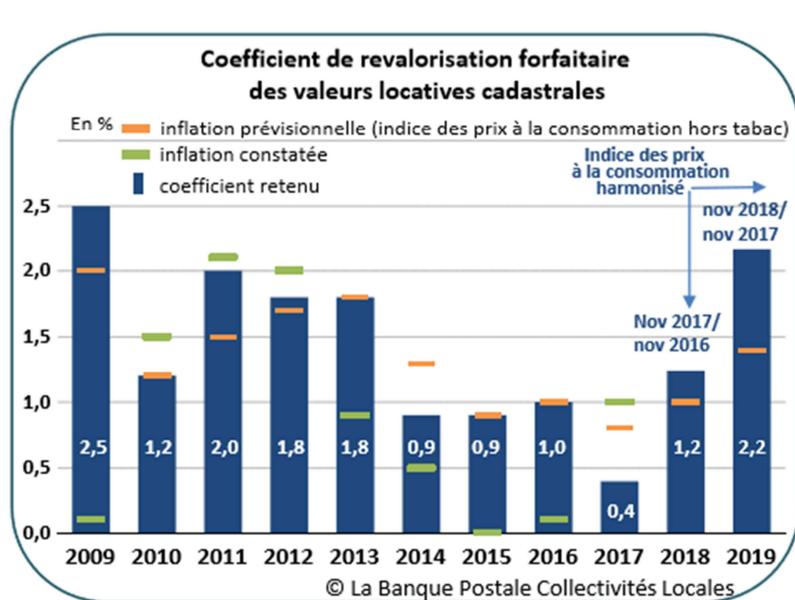
Les éventuelles augmentations de taux seront supportées par le redevable. Un contribuable que la réforme rend non imposable pourra redevenir imposable, partiellement en cas de hausse future du taux d'imposition, ou totalement en cas de changement de situation fiscale (revenu) ou familiale (nombre de parts).

→ L'automatisation du FCTVA

L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1er janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre. L'article précise également le périmètre des dépenses qui bénéficieront du traitement automatisé et celles qui devront toujours faire l'objet d'une déclaration.

→ La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales n'est plus fixée en loi de finances. En effet, elle est désormais déterminée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée. En 2018, la revalorisation était de 1,2% ; pour 2019, elle sera de 2,2 %.



Dans ce contexte économique tendu, la commune de Valence d'Agen poursuit sa volonté de maîtrise de son budget de fonctionnement pour faire face à la baisse des concours financiers de l'Etat tout en ayant une politique d'investissement dynamique.

A partir des éléments d'analyse rétrospective pour les années 2014 à 2018, nous examinerons deux éléments essentiels dans le cadre de l'analyse financière : le niveau d'épargne ainsi que l'endettement.

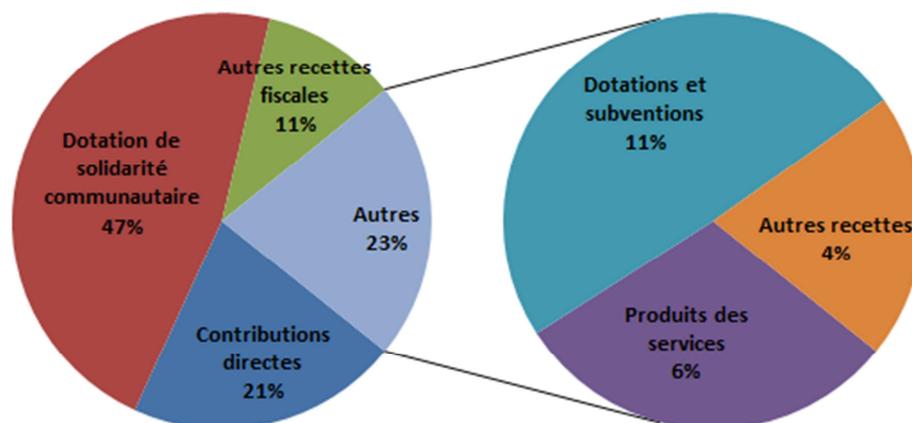
A – La détermination de l'épargne

La situation financière de la commune va vous être présentée en déclinant les recettes et dépenses réelles de la section de fonctionnement pour aboutir au calcul de l'épargne.

→ Les recettes réelles de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Recettes réelles de fonctionnement	7 274 483	7 175 480	6 985 305	7 357 159	7 160 468	-2,7%
Impôts et taxes	5 221 152	5 234 893	5 323 377	5 542 141	5 632 881	1,6%
dont contributions directes	1 261 784	1 287 276	1 365 894	1 463 705	1 484 750	1,4%
dont dotation de solidarité communautaire	3 304 059	3 315 435	3 322 962	3 320 326	3 314 143	-0,2%
Dotations et subventions	1 316 541	1 106 241	983 685	788 883	752 279	-4,6%
dont Dotation forfaitaire	610 262	461 373	314 856	206 712	181 746	-12,1%
dont Dotations de solidarité et péréquation	175 323	140 172	137 077	157 243	170 686	8,5%
Produits des services et du domaine	455 344	440 461	451 009	490 880	459 634	-6,4%
Autres recettes	281 446	393 886	227 234	535 255	315 674	-41,0%
dont produits de cessions	52 470	107 631	-	301 175	123 860	-58,9%

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2018 :



- La dotation de solidarité communautaire, versée par la Communauté de Communes des 2 Rives, occupe une part importante de nos recettes réelles de fonctionnement : elle passe de 45 % en 2017 à 47 % en 2018.

Il est à rappeler que désormais la part « reversement de fiscalité » est gelée rendant cette recette atone.

Détail notification

	2014	2015	2016	2017	2018
Reversement de fiscalité	2 691 284 €	2 725 211 €	2 745 835 €	2 771 524 €	2 771 524 €
Compensation DGF	304 510 €	304 510 €	304 510 €	304 510 €	304 510 €
Entretien de la voirie	13 264 €	13 264 €			
Ecole - Fonctionnement partie fixe (classe)	178 284 €	170 180 €	170 180 €	170 180 €	162 076 €
Ecole - Fonctionnement partie variable (élève)	76 994 €	77 314 €	75 233 €	74 112 €	76 033 €
Annuités d'emprunts	5 796 €	4 332 €	1 515 €	- €	- €
Total Dotation de solidarité	3 270 132 €	3 294 811 €	3 297 273 €	3 320 326 €	3 314 143 €

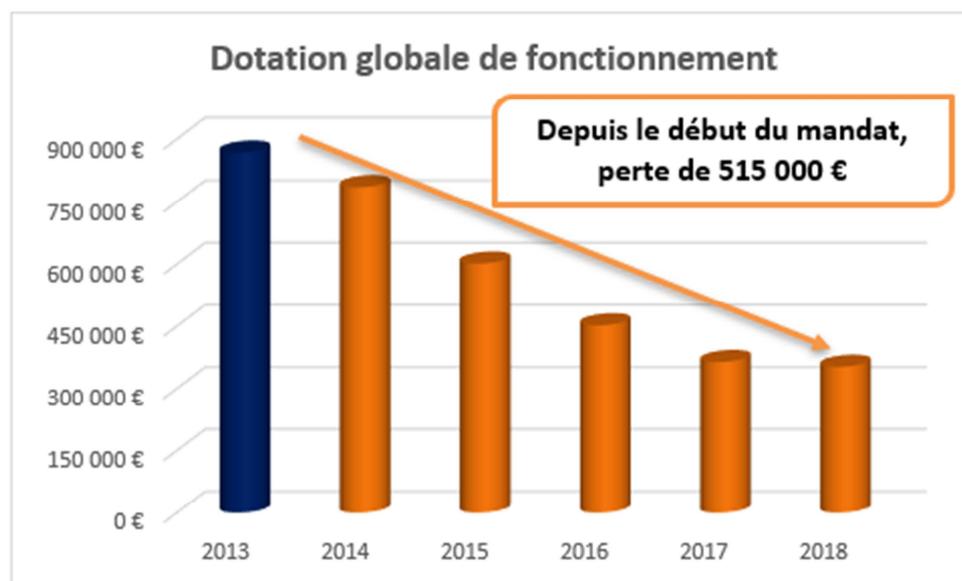
Régularisation dotation de solidarité	33 927 €	20 624 €	25 688 €		
Total versement Dotation de solidarité	3 304 059 €	3 315 435 €	3 322 962 €	3 320 326 €	3 314 143 €

La seule fraction de la dotation de solidarité communautaire pouvant désormais varier est celle liée au fonctionnement des écoles : un montant de 8 103,82 € est alloué par classe ainsi qu'un montant de 160,07 € par élève.

- Les trois composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement continuent d'évoluer à la baisse :

	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation forfaitaire	610 262 €	461 373 €	314 856 €	206 712 €	181 746 €
Dotation de solidarité rurale	148 173 €	140 172 €	137 087 €	157 243 €	170 676 €
Dotation nationale de péréquation	27 150 €	- €	- €	- €	- €

Toutefois, la baisse s'est amoindrie en 2018 avec une diminution globale de 11 533 €.



- Les compensations fiscales faisant parties des variables d'ajustement évoquées précédemment subissent également un abaissement :

**2014-2018 :
Perte de + de 43 000 €**

	2014	2015	2016	2017	2018
Allocations compensatrices	83 936	74 166	62 560	57 076	53 125
Perte sur allocations	- 12 648	- 9 770	- 11 606	- 5 484	- 3 951

• Afin de palier à ces pertes de ressources, le levier fiscal a été utilisé ces trois dernières années avec une hausse uniforme des taux de 6 % en 2016 et une hausse du taux de la taxe d'habitation de 1 point en 2017 et 2018. Ces hausses ont été proposées en application des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes mentionnant que sur cette taxe le taux demeurerait en dessous des taux moyens (en annexe 3, vous sont présentés les taux de fiscalité des communes du département).

2017						
Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits prévisionnels	Bases définitives	Produits définitifs	Evolution des bases 2017/2016
d'habitation	5 643 000	6,14%	346 480	5 795 652	355 853	3,31%
foncière bâti	5 931 000	9,97%	591 321	5 940 641	592 282	2,04%
foncière non bâti	45 700	44,93%	20 533	45 724	20 544	1,39%
CFE	1 961 000	10,22%	200 414	1 961 950	200 511	0,77%
			1 158 748		1 169 190	

2018						
Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits prévisionnels	Bases définitives	Produits définitifs	Evolution des bases 2018/2017
d'habitation	5 872 000	7,14%	419 261	5 863 839	418 686	1,18%
foncière bâti	6 024 000	9,97%	600 593	6 021 566	601 014	1,36%
foncière non bâti	46 800	44,93%	21 027	46 854	21 052	2,47%
CFE	1 892 000	10,22%	193 362	1 875 012	191 106	-4,43%
			1 234 243		1 231 858	

Le produit fiscal supplémentaire entre 2017 et 2018 est de 62 668 € dont 58 790 € liés à l'augmentation du taux de taxe d'habitation et 3 878 € liés à l'augmentation de la valeur des bases. En 2017, la hausse du taux de la taxe d'habitation avait rapporté un produit fiscal supplémentaire de 57 957 €.

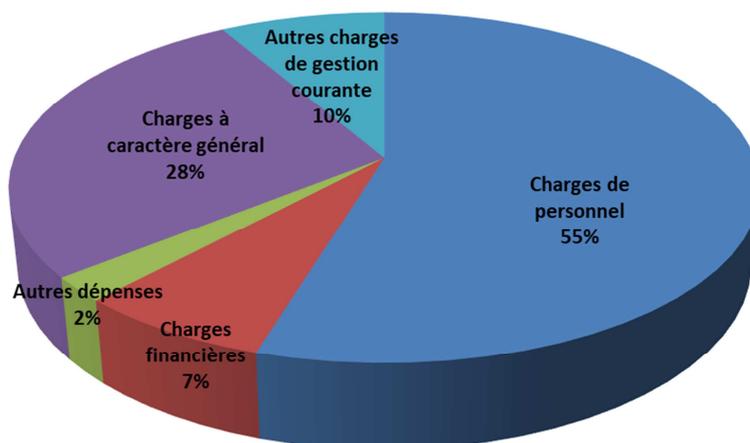
**2014-2018 :
Gain de 362 000 €**

L'augmentation de la pression fiscale ne permet pas de combler le manque à gagner sur les dotations et compensations. C'est pourquoi, il est également indispensable de contenir nos dépenses de fonctionnement.

→ Les dépenses réelles de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Dépenses réelles de fonctionnement	6 861 682	6 685 325	6 521 865	6 342 974	5 980 436	-5,72%
Charges de personnel	3 627 070	3 632 176	3 455 854	3 441 167	3 270 219	-5,0%
Charges à caractère général	2 008 863	1 767 796	1 760 802	1 745 997	1 639 882	-6,1%
Autres charges de gestion courante	611 909	661 238	623 549	566 371	500 927	-11,6%
dont subvention budget animations	135 000	200 000	200 000	160 000	120 000	-25,0%
dont subventions aux associations	341 341	321 221	278 445	249 700	235 460	-5,7%
Charges financières	574 751	567 212	528 502	479 521	433 921	-9,5%
Autres dépenses	39 088	56 902	153 157	109 917	135 486	23,3%

Répartition des
dépenses réelles de
fonctionnement
2018 :



- Premier poste de dépenses, le chapitre des « Charges de personnel » représente 55 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre intègre le personnel refacturé par Cap Emploi, la médecine du travail, l'assurance du personnel et pour l'essentiel les salaires et charges des agents.

Détail des charges de personnel	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Personnel Cap Emploi	52 348	37 708	54 070	35 058	28 654	-18%
Personnel CC2R	-	-	-	150	1 404	836%
Indemnité enseignants (études)	13 385	1 176	1 115	731	3 105	325%
Indemnité agents des Impôts	500	500	500	500	500	0%
Indemnité chômage	11 643	6 985	-	-	-	-
Emplois aidés	226 067	266 209	249 884	247 820	215 793	-13%
Non titulaires	154 067	173 900	148 697	106 277	106 898	1%
Titulaires - Stagiaires	3 114 788	3 123 042	2 975 651	3 000 763	2 869 179	-4%
Médecine du travail, pharmacie	4 126	5 165	8 868	6 449	5 906	-8%
Chèques déjeuner	32 028	34 590	33 132	31 452	33 282	6%
Participation agents chèques déjeuner	- 15 468	- 17 100	- 16 062	- 15 501	- 16 386	6%
Fonds de compensation supplément familial	-	-	-	3 259	5 265	62%
Assurance du personnel	-	-	-	24 208	16 618	-31%
TOTAL	3 627 070	3 632 176	3 455 854	3 441 167	3 270 219	-5%

Atténuations de charges (Recettes)	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Remboursements emplois aidés	139 818	156 898	145 849	137 259	103 375	-25%
Régularisation de cotisations	10 762	4 574	-	-	-	-
CPAM + Assurances	12 433	11 940	14 169	39 626	9 799	-75%
Divers	740	1 873	110	92	893	874%
Reversement Fonds nat. compensation sup. familial	3 006	3 816	1 644	-	-	-
TOTAL	166 759	179 101	161 772	176 976	114 067	-36%

COÛT NET CHARGES DE PERSONNEL	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
	3 460 311	3 453 075	3 294 082	3 264 191	3 156 152	-1%

Entre 2017 et 2018, le chapitre des charges de personnel diminue de 5 % mais compte tenu que les atténuations de charges (remboursements) baissent de 36 %, la diminution est ramenée à 1 %. La prise en charge des emplois aidés en 2018 a fortement chuté.

Un important travail a été mené afin de maintenir l'évolution de ce chapitre en examinant au cas par cas les remplacements suite à des départs retraite ou absences pour maladie. L'annualisation du temps de travail est un outil utilisé dans le secteur scolaire.

Evolution des effectifs	Janvier 2014		Janvier 2015		Janvier 2016		Janvier 2017		Janvier 2018		Janvier 2019	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaires	89	86,47	90	86,27	84	81,07	83	79,91	81	78,43	75	73,13
Non titulaires	3	1,28	7	5,46	5	3,57	3	1,63	1	0,20	5	2,71
Emplois aidés	15	11,36	15	11,20	14	11,89	14	11,61	16	11,41	15	11,88
	107	99,11	112	102,93	103	96,53	100	93,15	98	90,04	95	87,72

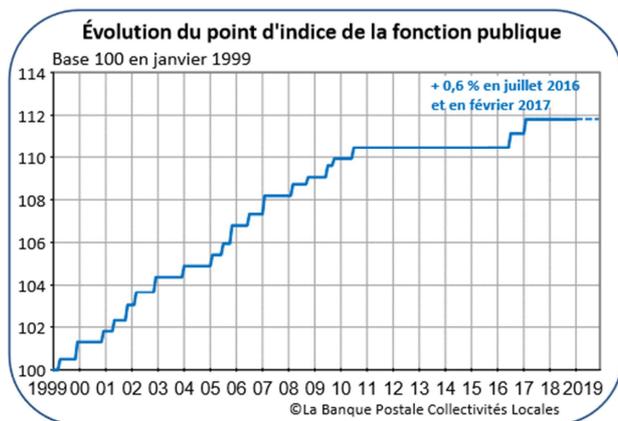
Toutefois, les modifications statutaires imposées par la loi ainsi que le glissement vieillesse technicité pèsent sur notre budget.

**2014-2019 :
11 ETP en moins**

Le PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations) a été suspendu d'un an en 2018, évitant de trop alourdir les charges de personnel. Mais en 2019, les effets se feront à nouveau ressentir.

Le protocole PPCR porte notamment sur trois points :

- la refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices bruts et des indices majorés pour les trois catégories A, B et C entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020,
- la création d'une cadence unique d'avancement d'échelon et suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale ou à l'ancienneté maximale,
- la réorganisation des carrières à compter du 01/01/2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories B et C.



En 2018, la commune de Valence d'Agen a complété le dispositif de protection sociale du personnel en offrant désormais une participation complémentaire santé, la participation prévoyance étant déjà proposée.

- Depuis 2012, l'ensemble intercommunal (Communauté de communes et communes) contribue au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunale et Communale.

**2014-2018 :
+ 60 000 €**

	2014	2015	2016	2017	2018
FPIC (Dépense)	35 511	50 936	74 362	85 303	82 045
Poids supplémentaire du FPIC	13 191	15 425	23 426	10 941	- 3 258

- Les autres postes de dépenses, que ce soient les charges à caractère général ou les subventions, sont également contraints et suivis attentivement.

→ Les seuils d'épargne

Après retraitement de certaines opérations (travaux en régie et cessions) et en intégrant le capital de la dette, le solde entre nos recettes et dépenses de fonctionnement nous permet de déterminer notre épargne nette.

**2014-2018 :
Amélioration épargne nette
de 392 769 €**

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Recettes de gestion	7 199 027	7 001 963	6 965 817	7 037 414	6 998 059	-0,6%
Dépenses de gestion	6 190 466	6 090 324	5 936 935	5 764 664	5 466 552	-5,2%
Epargne de gestion (hors travaux en régie)	1 008 561	911 639	1 028 882	1 272 749	1 531 507	20,3%
Intérêts de la dette	574 751	567 212	528 502	479 521	433 921	-9,5%
Résultat financier hors intérêts	7	6	3	4	4	0,0%
Résultat exceptionnel (hors cessions)	20 209	59 914	5 694	6 047	14 536	140,4%
Epargne brute	454 026	404 346	506 077	787 185	1 083 054	37,6%
Remboursement du capital	769 340	814 780	842 757	908 979	1 005 540	10,6%
Epargne nette	- 315 314	- 410 434	- 336 681	- 121 794	77 514	163,6%

L'accumulation des efforts entrepris ces dernières années a permis d'obtenir en 2018 un niveau d'épargne nette positive (+ 77 514 €).

B – Le niveau de dette

Afin de financer nos dépenses d'équipement, le recours à l'emprunt est indispensable.

→ Les dépenses d'investissement

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Dépenses d'investissement hors dette	797 888	619 444	656 370	648 084	587 736	-9,3%
Equipement brut	793 888	619 444	656 370	647 053	587 736	-9,2%
Subventions d'investissement versées	4 000	-	-	1 031	-	-100,0%

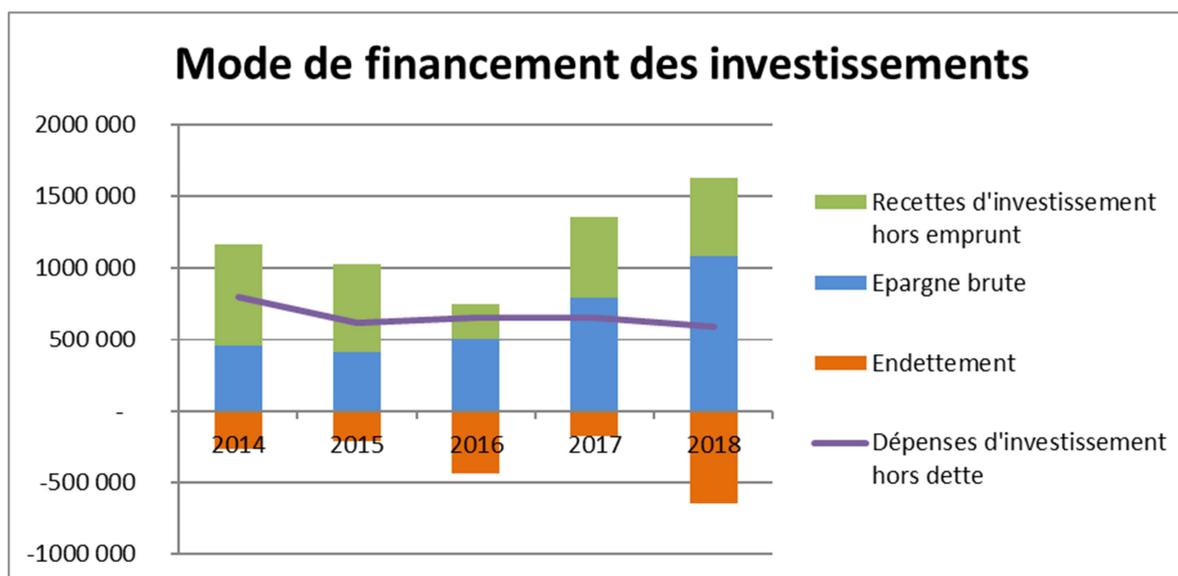
Le montant de nos dépenses d'investissement s'adapte à nos capacités de financement et d'emprunt.

Détail dépenses d'investissement hors dette	2014	2015	2016	2017	2018
Place Chaumeil et ses abords	0	3 897	439 783	235 244	184 769
Avenue Jean-Baylet	0	133 029	0	120 000	120 000
Bâtiments communaux	33 877	28 446	70 693	53 683	73 833
Matériel - Mobilier	92 610	82 014	31 073	182 202	61 188
Place du Château	0	0	0	0	49 892
Eclairage public	152 320	255 290	7 140	12 133	44 422
Aménagements	37 400	12 317	51 999	0	27 561
Trottoirs	110 733	39 666	4 069	0	17 660
Halle Jean Baylet	0		0	30 159	6 458
Réseaux	149 225	48 586	15 638	13 386	1 954
Plantations	0		10 591	1 276	0
Eglises	4 560	4 200	25 383	0	0
Maison de la santé	45 185	12 000	0	0	0
Acquisitions immobilières	152 888	0	0	0	0
Place de la Gare	1 131	0	0	0	0
Stade municipal	13 958	0	0	0	0
Subvention d'équipement	4 000	0	0	0	0
Total	797 888	619 444	656 370	648 084	587 736

→ Le financement des investissements

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Recettes d'investissement hors emprunt	715 825	618 918	237 769	564 118	538 919	-4,5%
FCTVA	220 390	255 392	89 142	85 992	51 753	-39,8%
Autres dotations	65 574	58 195	46 412	63 365	36 193	-42,9%
Subventions d'investissement reçues	376 101	197 700	102 214	113 585	327 113	188,0%
Autres recettes	1 290	-	-	-	-	-
Cessions	52 470	107 631	-	301 175	123 860	-58,9%

Nous bénéficions de ressources propres (Fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement) et de subventions permettant de réduire le niveau de recours à l'emprunt.



L'amélioration de notre niveau d'épargne nette a permis d'améliorer et de réduire notre besoin de financement (recours à l'emprunt).

→ Le recours à l'emprunt

Le tableau qui suit détaille par exercice les emprunts contractés et les remboursements effectués. Le montant emprunté étant inférieur au montant remboursé, nous sommes dans une phase de désendettement.

**2014-2018 :
Désendettement
de 2 091 K€**

EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT	2014	2015	2016	2017	2018
Emprunts et dettes (recettes)	500 000	600 000	400 000	723 760	350 000
dont emprunts contractés	500 000	600 000	400 000	400 000	350 000
dont cautions	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes (dépenses)	769 470	814 780	842 757	908 979	1 005 540
dont remboursements d'emprunts	769 340	814 780	842 757	908 979	1 005 540
dont cautions	130	-	-	-	-



Endettement sur emprunts

- 269 340 - 214 780 - 442 757 - 508 979 - 655 540

Malgré ce désendettement, le poids annuel et l'encours de la dette restent conséquents.

POIDS DE LA DETTE	2014	2015	2016	2017	2018
16 - Remboursement capital	769 340	814 780	842 757	908 979	1 005 540
66 - Intérêts des emprunts	574 751	567 212	528 502	479 521	433 921
Poids de l'annuité de la dette	1 344 091	1 381 992	1 371 260	1 388 500	1 439 461
Encours au 31 déc N	12 729 163	12 514 383	12 071 625	11 886 406	11 348 901
<i>Dont encours de dette ZAC transféré</i>					118 035
Encours de la dette par habitant	2 416 €	2 354 €	2 260 €	2 225 €	2 081 €
<i>Moyenne nationale</i>			962 €		

III – LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRINCIPAL

Les actions correctrices engagées sur nos recettes et dépenses ont permis d'améliorer notre niveau d'épargne. Elles doivent être maintenues en 2019 afin de conserver une épargne nette positive. Quant à notre niveau d'endettement, il doit être contenu avec plan pluriannuel d'investissement adapté.

A – La section de fonctionnement

Les orientations 2019 demeurent globalement identiques à l'année précédente avec pour objectif de conserver un niveau d'épargne satisfaisant. L'équilibre global à atteindre pour le budget 2019 serait le suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2018	Objectif 2019
Impôts et taxes	5 632 881	5 600 000
Dotations et participations	752 279	710 000
Produits des services et du domaine	459 634	470 000
Atténuations de charges	114 067	80 000
Autres produits de gestion courante	39 199	41 000
Produits exceptionnels et financiers	162 408	15 000
TOTAL RECETTES REELLES	7 160 468	6 916 000

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2018	Objectif 2019
Charges de personnel	3 270 219	3 360 000
Charges à caractère général	1 639 882	1 660 000
Autres charges de gestion courante	500 927	515 500
Atténuations de produits	82 405	90 000
Charges financières	433 921	425 000
Charges exceptionnelles et provisions	53 081	2 639
TOTAL DEPENSES RELLES	5 980 436	6 053 139

Dont produits de cessions	123 860	30 000
----------------------------------	----------------	---------------

Epargne brute	1 056 172	832 861
Dont travaux en régie	26 882	58 900
Epargne brute corrigée	1 083 054	891 761

Remboursement dette en capital	1 005 540	980 000
EPARGNE NETTE	77 514	- 88 239

Lors de l'élaboration des orientations budgétaires, l'épargne nette pour 2018 affichée était de – 123 744 €. L'exécution maîtrisée du budget sur cet exercice a toutefois permis d'atteindre une épargne nette positive de 77 514 €.

L'objectif étant de renouveler cet exercice en 2019 afin que notre niveau d'épargne nette soit positif.

→ Une évaluation prudente de nos recettes

Une baisse de 245 000 € de nos recettes de fonctionnement est prise en considération.

• Les hypothèses retenues quant à l'évaluation de nos dotations sont :

- une perte de 12 000 € sur la dotation forfaitaire,
- une perte de 26 600 € sur la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle,
- un gain de 8 500 € sur la dotation de solidarité rurale.

Après intégration d'autres éléments, globalement, le chapitre des dotations et participations baisserait de près de 43 000 €.

• ~~Les bases de fiscalité ne sont~~ à ce jour pas connues. A compter de 2018, les valeurs locatives servant de base de calcul à la taxe d'habitation et aux taxes foncières sont revalorisées automatiquement en prenant en compte l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé. Pour 2019, cette revalorisation des bases de fiscalité sera de 2,2 %. Cette revalorisation ne concerne pas les locaux professionnels qui depuis 2017 se voient appliquer la réforme de leurs valeurs locatives avec une évolution en fonction du marché locatif.

Les hypothèses retenues en matière de fiscalité sont les suivantes :

- une hausse du produit des contributions directes de 15 000 € liée à la revalorisation des bases,
- une baisse de 11 000 € de la taxe sur les surfaces commerciales compte tenu qu'en 2018 un établissement a versé un acompte au titre de 2019,
- une baisse du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) de 1 770 €.

• Le volet fiscal de la dotation de solidarité étant figé, le montant prévisionnel attendu pour 2019 fluctuera en fonction de la fraction « Ecole ». Compte tenu que le nombre d'élèves a diminué (- 20) à la rentrée scolaire 2018/2019, une baisse de 3 200 € est à attendre. Le montant estimé de la dotation de solidarité communautaire serait de 3 311 000 €.

• Le produit des taxes additionnelles aux droits de mutation a atteint 190 654 € en 2018 (2017 = 108 240 €). Sont soumises à cette taxe les mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. Pour 2019, le montant estimé est de 150 000 €.

• La mise en place des contrats aidés nouvelle version (Parcours Emplois Compétences) a abouti à une réduction de leur nombre en 2018 et à une baisse des recettes liées à la prise en charge de ce type d'emploi (- 34 000 €). Pour 2019, une nouvelle diminution est envisagée (- 36 000 €).

• Afin d'optimiser nos recettes de fonctionnement, à la rentrée 2018/2019, le paiement des activités périscolaires a été instauré (forfait de 10 € par enfant et par mois). Autre action mise en œuvre dans le même secteur, la réservation et le paiement à l'avance des repas de cantine scolaire où le dispositif sera effectif au mois de mars.

→ Une évolution maîtrisée de nos dépenses

L'évolution prévisionnelle de nos dépenses de fonctionnement pourrait être de 73 000 €. Cet objectif est ambitieux et doit s'accompagner d'un suivi rigoureux et d'une redéfinition des politiques publiques. L'action municipale doit être recentrée dans un objectif de performance.

• Le montant prévisionnel des charges de personnel ne devrait pas dépasser 3 360 000 €, soit une hausse de près de 90 000 € (+ 2,7 %).

Comme nous l'avons vu précédemment, après une année de suspension le PPCR est réactivé pour 2019. Des hausses de cotisations sont applicables au 1er janvier 2019 (augmentation CNRACL de 10,83% au lieu de 10,56 %, augmentation du SMIC de 10,03 € au lieu de 9,88 € brut, cotisation Accident de Travail pour les non titulaires 2,47% au lieu de 2,13%).

Chaque départ (retraite-mutation) est examiné de près. A ce jour, un seul départ retraite est annoncé pour 2019.

Les avancements de grades et les promotions internes ayant été gelés en 2018, la question devra se poser de la reprise éventuelle en 2019, tout comme le devenir de la réévaluation du RIFSEEP après deux années de pause.

Par ailleurs, 12 contrats aidés à temps non complet principalement se terminent en 2019 (6 dans les écoles, 1 à la comptabilité, 2 à la voirie et 3 aux espaces verts). Pour certains, un renouvellement sera possible et pour les autres, en fonction de leurs capacités professionnelles, il faudra envisager soit la stagiairisation ou le remplacement par un autre contrat.

Le poids des congés maladies "chroniques" est important et impose des recrutements pour des remplacements dont certains contrats arrivent à échéance.

- Quant aux charges à caractère général, l'objectif affiché pour 2019 est de 1 660 000 €, soit une hausse de 20 000 € (+ 1,2 %)
- La commune va poursuivre son action en faveur des associations valenciennes en les accompagnant dans la mise à disposition de locaux et dans l'organisation des manifestations. Toutefois, l'enveloppe des subventions aux associations doit aussi s'adapter aux contraintes des restrictions budgétaires.
- Notre contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) s'élevait à 82 405 €, la somme de 90 000 € est prévue pour 2019.

Globalement, il vous est proposé :

- une baisse de 3,4 % des recettes réelles de fonctionnement,
- une hausse de 1,2 % des dépenses réelles de fonctionnement,

par rapport aux réalisations de 2018.

B – Le programme d'investissement

Le tableau ci-dessous indique les principaux investissements à programmer en 2019 et les subventions attendues.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chaumeil et ses abords	900 000	Subventions	680 622
Halle Jean Baylet	1 238 150	Subventions	750 212
Avenue Jean Baylet	145 396	Subventions	46 078
Place du Château	37 925	Subventions	21 998
Dépenses d'équipement - Travaux	480 000	Subventions	155 022
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 801 471	TOTAL SUBVENTIONS	1 653 932

L'opération majeure en 2019 concerne les travaux de rénovation de la Halle Jean Baylet : une dépense prévisionnelle de 1 238 150 € est à inscrire avec des subventions estimées à 750 212 € (dont 624 510 € notifiés à ce jour). Le début du chantier est programmé en février 2019 pour une réception en juin 2019.

Concernant les travaux de voirie et d'aménagement de la Place Chaumeil et de ses abords, la convention passée avec le Département fait état d'un montant prévisionnel de 993 168 €. Toutefois, compte tenu des travaux engagés de 2016 à 2018, le montant de l'opération devrait être moindre compte tenu que l'Avenue Auguste Grèze n'a pas été réalisée. Une inscription de 900 000 € devrait permettre d'honorer le titre de recettes du Département à venir. D'importants financements permettent de mener à bien ce projet avec des subventions à encaisser de 680 622 €.

Les travaux de la Place du Château bien qu'achevés en 2018, le solde de la participation restant à verser en 2019 à la Communauté de Communes est de 37 925 €. De plus, afin de solder notre participation aux travaux de l'Avenue Jean Baylet, un montant de 145 396 € est inscrit.

Quant aux dépenses d'investissement courantes, elles atteindraient 480 000 € (trottoirs Avenue de Bordeaux, acquisition de lanternes éclairage public, création cavernes au cimetière, renouvellement de véhicules et de matériel, divers travaux sur les bâtiments...).

Outre les subventions d'investissement déclinées ci-dessus, d'autres recettes d'investissement sont attendues (fonds de compensation de la TVA = 100 000 €, taxe d'aménagement = 40 000 €).

Un emprunt d'équilibre de 1 000 000 € serait nécessaire afin de mener à bien ce programme d'investissement (600 000 € à contracter sur l'exercice 2019 et 400 000 € dans le cadre des restes à réaliser à reporter en 2020). Ce montant (2019) reste en dessous du capital de dette remboursé (980 000 €).

IV – LES ORIENTATIONS DES BUDGETS ANNEXES

La commune de Valence d'Agén dispose de deux budgets annexes :

- Assainissement,
- Tourisme.

Quant au budget « Animations, culture, événementiel », il s'agit d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale.

A – Assainissement

L'assainissement est un service public industriel et commercial assujéti à la TVA.



Equipements existants :

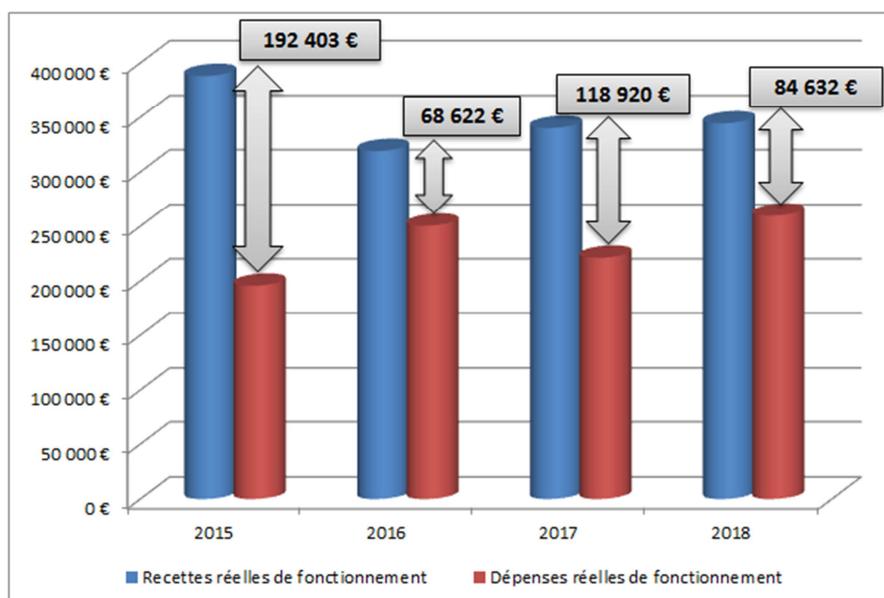
- 1 station d'épuration
- 1 station autonome au camping
- 28 km de réseaux avec 920 regards
- 13 postes de relèvement



Personnel (refacturation commune) :

- 1 agent à temps plein
- 1 agent affecté à temps partiel (25 %)

La principale ressource sur ce budget est la redevance assainissement, son prix est calculé de façon à obtenir un équilibre financier sur ce budget. Son tarif est de 1,40 € le m³ d'eau assainie depuis 2015.



La différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de la section de fonctionnement nous permet de calculer le montant de l'épargne brute.

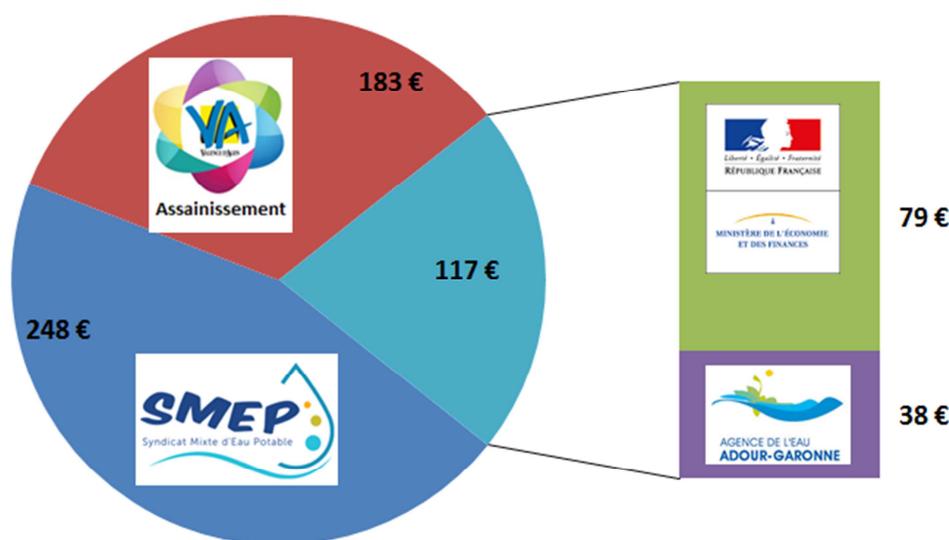
En 2018, son montant est de 84 362 €.

en €

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Epargne nette	122 659	-10 557	34 759	-2 519
Capacité d'investissement	165 883	-7 407	34 759	-2 519
Recettes d'investissement	43 223	1 950	0	0
Epargne nette	122 659	-10 557	34 759	-2 519
Produits des cessions	0	1 200	0	0
Dépenses d'investissement	134 907	43 240	58 535	55 484
Besoin de financement	30 976	-50 647	-23 776	-58 003
Emprunts nouveaux	0	57 980	0	0
Variation de l'année	30 976	7 333	-23 776	-58 003
Excédent global de clôture	29 391	36 725	12 949	-45 054
Encours de dette au 31/12	1 244 692	1 224 693	1 140 532	1 053 381
Capacité de désendettement	6,5	18,2	9,6	12,4

Le résultat de clôture à fin 2018 fait apparaître un déficit cumulé de 45 053 €. Toutefois, en réintégrant les restes à réaliser, le solde d'exécution est de 2 842 €.

**Pour une consommation de 120 m3 d'eau, la facture sera de 548 €
dont 183 € revenant au budget assainissement.**



En 2019, le tarif de la redevance assainissement ne bougera pas. Quant au tarif de l'eau, au 1^{er} janvier, il est passé à 1,48 € le m3 (1,45 € précédemment).

Le marché de programmation de curage des réseaux se poursuit en 2019. Les principaux investissements programmés concernent des travaux sur les stations de relavage (mises aux normes armoires électriques et des stations) ainsi que sur les réseaux (lotissement le Pigeonnier, avenue Jean Capgras...). Afin de financer ces dépenses d'équipement, un emprunt de 95 000 € a fait l'objet d'un report et sera versé au 1^{er} trimestre 2019. Toutefois, compte tenu du programme d'investissement à venir (près de 200 000 €), un emprunt devra également être souscrit en 2019 (montant estimatif de 160 000 €).

Tableau d'amortissement hors emprunts nouveaux sur les prochains exercices :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2019	1 148 380,70	86 215,13	40 460,99	0,00	(+) 0,00	126 676,12	1 062 165,57
2020	1 062 165,57	90 277,85	37 691,94	0,00	(+) 0,00	127 969,79	971 887,72
2021	971 887,72	93 078,87	34 330,69	0,00	(+) 0,00	127 409,56	878 808,84
2022	878 808,84	95 998,86	30 874,82	0,00	(+) 0,00	126 873,68	782 809,98
2023	782 809,98	99 043,13	27 291,71	0,00	(+) 0,00	126 334,84	683 766,85
2024	683 766,85	101 989,86	23 595,60	0,00	(+) 0,00	125 585,46	581 776,98
2025	581 776,98	99 915,00	19 895,35	0,00	(+) 0,00	119 810,35	481 861,97
2026	481 861,97	103 172,53	16 078,55	0,00	(+) 0,00	119 251,08	378 689,44
2027	378 689,44	93 281,22	12 374,45	0,00	(+) 0,00	105 655,67	285 408,21
Sous-total		862 972,45	242 594,10	0,00		1 105 566,55	
Total		862 972,45	242 594,10	0,00		1 105 566,55	

B – Tourisme

Le budget du tourisme a été créé en 2010 suite à la reprise de la gestion du camping auprès de l'office du tourisme. Nous retrouvons donc sur ce budget, outre le camping, l'aire des camping-cars, le port et la halte de repos (ancien abattoir).

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			RESULTAT DE L'EXERCICE
	Charges à caractère général	Charges de personnel	Charges financières et exceptionnelles	Amortissements	Produit des services	Produits exceptionnels	Travaux en régie	
Camping	23 358 €	37 653 €	1 136 €	15 308 €	60 863 €	- €	15 759 €	-832,93 €
Camping-car	1 272 €	580 €	- €	3 396 €	3 724 €	1 810 €	- €	286,27 €
Port	9 974 €	967 €	- €	7 824 €	7 763 €	302 €	- €	-10 699,28 €
Abattoir	5 889 €	97 €	- €	- €	- €	227 €	- €	-5 759,66 €
Non affecté	- €	- €	4 584 €	- €	- €	- €	- €	-4 583,55 €
Total	40 493 €	39 297 €	5 719 €	26 528 €	72 350 €	2 339 €	15 759 €	-21 589,15 €
			112 037 €			90 448 €		

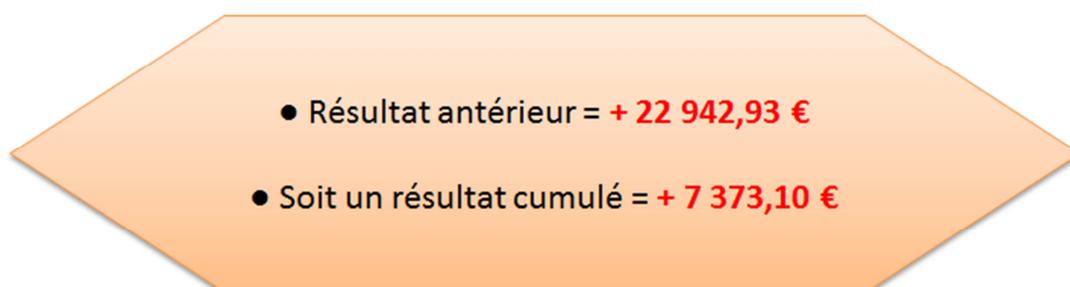
• Résultat antérieur = - 49 072,55 €

• Soit un résultat cumulé = - 70 661,70 €

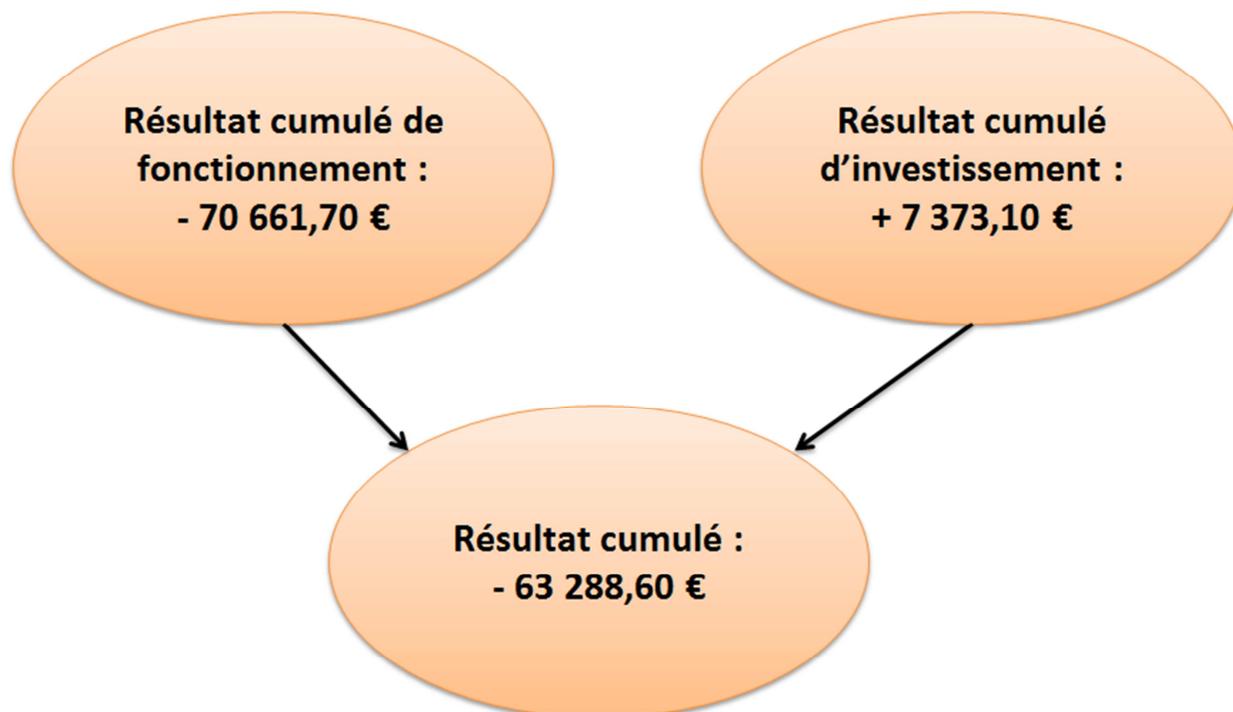
Les opérations relatives à l'exploitation de ces services laissent apparaître un déficit de cumulé de fonctionnement de 70 661,70 €.

Afin d'optimiser la gestion de ces équipements, plusieurs pistes avaient été retenues. Tout d'abord, en 2017, il a été décidé de faire payer le stationnement des camping-cars sur l'aire et mettre en place une période de fermeture hivernale au camping. Le personnel du camping a ainsi pu être redéployé dans d'autres services.

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE
	Emprunts et dettes	Travaux en régie	Amortissements	
Camping	14 408 €	15 759 €	15 308 €	-14 858,34 €
Camping-car	- €	- €	3 396 €	3 396,05 €
Port	- €	- €	7 824 €	7 823,63 €
Abattoir	- €	- €	- €	0,00 €
Non affecté	11 931 €	- €	- €	-11 931,17 €
Total	26 339 €	15 759 €	26 528 €	-15 569,83 €
	42 098 €			



Quant à la section d'investissement, le résultat cumulé est excédentaire de 7 373,10 €.



Toutefois, les mesures mises en œuvre afin d'optimiser la gestion de ces équipements ne permettent pas d'atteindre l'équilibre sur ce budget. Une réflexion doit être engagée sur leur devenir et leur exploitation.

Tableau d'amortissement hors emprunts nouveaux sur les prochains exercices :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change		Total versement	Capital restant
2019	126 771,19	27 323,41	4 760,92	0,00	(+)	0,00	32 084,33	99 447,78
2020	99 447,78	20 863,92	3 769,99	0,00	(+)	0,00	24 633,91	78 583,85
2021	78 583,85	12 730,40	3 167,41	0,00	(+)	0,00	15 897,81	65 853,45
2022	65 853,45	13 229,00	2 668,81	0,00	(+)	0,00	15 897,81	52 624,45
2023	52 624,45	13 747,56	2 150,25	0,00	(+)	0,00	15 897,81	38 876,90
2024	38 876,90	14 286,86	1 610,95	0,00	(+)	0,00	15 897,81	24 590,04
2025	24 590,04	14 847,70	1 050,11	0,00	(+)	0,00	15 897,81	9 742,32
2026	9 742,32	4 757,22	466,66	0,00	(+)	0,00	5 223,88	4 985,10
2027	4 985,10	4 985,10	238,79	0,00	(+)	0,00	5 223,89	0,00
Sous-total		126 771,17	19 883,89	0,00			146 655,06	
Total		126 771,17	19 883,89	0,00			146 655,06	

C – Animations, culture, événementiel

Le budget animations, culture, événementiel est alimenté par une subvention en provenance du budget principal. En 2018, le montant de cette subvention s'élevait à 120 000 €.

	Dépenses	Recettes	Solde (Recettes - Dépenses)
Frais de communication (Animaville - Guide de l'été - VFM)	13 058 €		-13 058 €
Cinéma Apollo et spectacles	84 229 €	71 559 €	-12 670 €
Ecole municipale de danse	84 101 €	61 794 €	-22 307 €
Fêtes de septembre	30 167 €		-30 167 €
14 juillet	14 740 €		-14 740 €
Marchés (animations, communication...) - Halloween	24 392 €	23 002 €	-1 390 €
Repas amitié	13 746 €	4 862 €	-8 884 €
Expositions - Espace république	2 559 €	360 €	-2 199 €
Noël (sapins, décorations espaces verts)	3 746 €		-3 746 €
Comice agricole	3 050 €		-3 050 €
Fête Cornillas	4 435 €		-4 435 €
FADA - Spectacles de marionnettes	1 500 €		-1 500 €
Forum des associations	963 €		
Subvention commune		120 000 €	120 000 €
Amortissements des biens et des subventions	28 903 €	27 128 €	-1 775 €
Total fonctionnement	309 587 €	308 705 €	-882 €
Amortissements biens et des subventions	27 128 €	28 903 €	
Fonds de compensation de la TVA		364 €	
Affectation excédent de fonctionnement		1 549 €	
Total investissement	27 128 €	30 817 €	3 688 €

En 2019, le spectacle de marionnettes n'est pas reconduit et le comice agricole n'aura pas lieu sur la commune de Valence d'Agen.

Un emploi aidé assurant la gestion du cinéma Apollo va être pérennisé courant 2019 après deux années de contrat en emploi aidé. Il est à noter par ailleurs l'augmentation conséquente de la fréquentation de cet équipement avec une baisse de son déficit de fonctionnement.

Les coûts des manifestations et des services devront être toutefois contenus de façon à ne pas accentuer la subvention d'équilibre pesant sur le budget principal.

L'Autorisation de Programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Trois autorisations de programme sont en cours et concernent :

- l'Avenue Jean Baylet,
- l'aménagement de la Place Jean-Baptiste Chaumeil et des abords,
- la réhabilitation de la halle Jean Baylet.

ETAT DES LIEUX 2018	Montant des Autorisations de Programme (AP)			Montant des crédits de paiement (CP)			
	Montant de l'AP voté	Révision 2018	Total voté 2018	CP antérieurs	CP votés en 2018	CP réalisés en 2018	CP non consommés restant à réaliser
Avenue Jean Baylet	3 191 885 €	132 373 €	3 324 258 €	3 058 862 €	183 679 €	120 000 €	145 396 €
Aménagement de la Place JB Chaumeil et ses abords	2 880 000 €	-600 000 €	2 280 000 €	678 924 €	1 180 701 €	184 769 €	1 416 307 €
Réhabilitation de la Halle Jean Baylet	1 134 000 €	0 €	1 134 000 €	30 159 €	515 500 €	6 458 €	1 097 383 €
TOTAL	7 205 885 €	-467 627 €	6 738 258 €	3 767 945 €	1 879 880 €	311 227 €	2 659 086 €

ORIENTATIONS 2019	Montant des Autorisations de Programme (AP)			Montant des crédits de paiement (CP)			
	Montant de l'AP voté	Révision 2019	Total voté 2018	CP antérieurs	CP 2019	CP 2020	CP au delà
Avenue Jean Baylet	3 324 258 €		3 324 258 €	3 178 862 €	145 396 €	0 €	0 €
Aménagement de la Place JB Chaumeil et ses abords	2 280 000 €		2 280 000 €	863 693 €	900 000 €	300 000 €	216 307 €
Réhabilitation de la Halle Jean Baylet	1 134 000 €	140 767 €	1 274 767 €	36 617 €	1 238 150 €	0 €	0 €
TOTAL	6 738 258 €	140 767 €	6 879 025 €	4 079 172 €	2 283 546 €	300 000 €	216 307 €

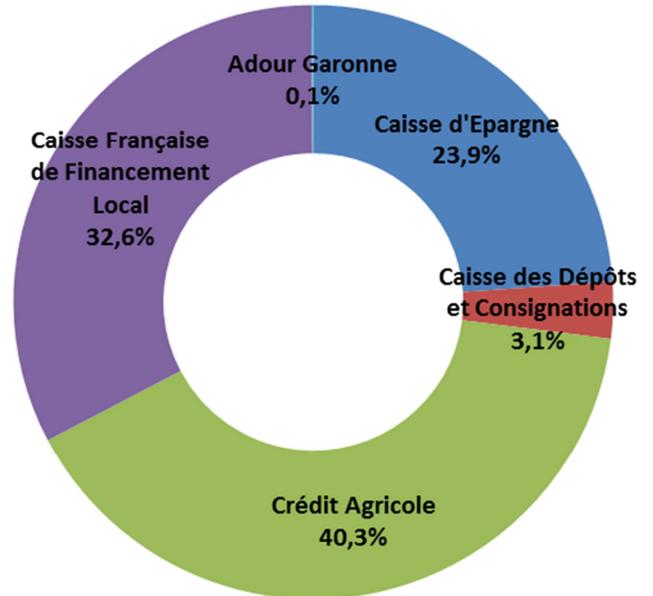
ANNEXE 2 – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31/12/2018 est de 12 529 052,73 € et se répartit de la manière suivante :

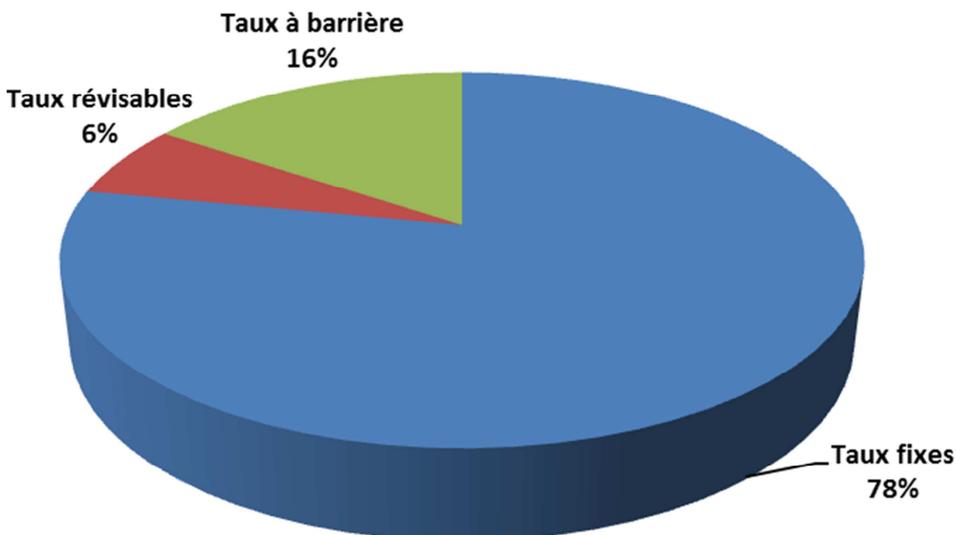
- Budget principal : 11 348 900,84 € (91 %),
- Assainissement : 1 053 380,70 € (8 %) et 95 000 € en restes à réaliser,
- Tourisme : 126 771,19 € (1 %).

Les prêteurs se répartissent de la manière suivante :

- Crédit Agricole : 5 049 791,56 €,
- SFIL : 4 082 888,68 €,
- Caisse d'Épargne : 2 991 745,50 €
- Caisse des Dépôts et des Consignations : 390 760,30 €
- Adour Garonne : 13 866,69 €.



Les taux fixes représentent 78 % de l'encours de dette et le restant est réparti entre taux à barrière et taux révisables.



A titre indicatif, sont présentés les taux de fiscalité des 16 communes du département ayant une population supérieure à 3 000 habitants. Il s'agit des taux de fiscalité de 2018.

**Taux votés en matière de taxe d'habitation
2018**

Commune	Taux Commune	Taux Intercommunalité	Taux cumulés Commune + Interco
SAINT ETIENNE DE TULMONT	21,38%	7,02%	28,40%
NEGREPELISSE	19,31%	7,02%	26,33%
MONTECH	21,98%	4,22%	26,20%
MONTAUBAN	13,65%	11,32%	24,97%
VERDUN SUR GARONNE	20,62%	4,22%	24,84%
GRISOLLES	19,15%	4,22%	23,37%
CAUSSADE	17,10%	5,33%	22,43%
LABASTIDE SAINT PIERRE	18,12%	4,22%	22,34%
ALBIAS	15,11%	7,02%	22,13%
BEAUMONT DE LOMAGNE	10,96%	9,49%	20,45%
CASTELSARRASIN	10,51%	9,57%	20,08%
MOISSAC	10,27%	9,57%	19,84%
LAVILLEDIEU DU TEMPLE	10,18%	9,57%	19,75%
VALENCE D'AGEN	7,14%	12,42%	19,56%
BRESSOLS	6,42%	11,32%	17,74%
MONTBETON	5,85%	11,32%	17,17%

**Taux votés en matière de foncier bâti
2018**

Commune	Commune	Intercommunalité	Taux cumulés Commune + Interco
NEGREPELISSE	28,69%	8,63%	37,32%
CAUSSADE	29,09%	7,69%	36,78%
MONTECH	30,99%	4,68%	35,67%
MONTAUBAN	30,00%	3,47%	33,47%
MOISSAC	30,03%	1,06%	31,09%
GRISOLLES	25,86%	4,68%	30,54%
SAINT ETIENNE DE TULMONT	21,46%	8,63%	30,09%
CASTELSARRASIN	28,98%	1,06%	30,04%
VALENCE D'AGEN	9,97%	20,04%	30,01%
VERDUN SUR GARONNE	24,91%	4,68%	29,59%
BEAUMONT DE LOMAGNE	25,52%	2,00%	27,52%
LABASTIDE SAINT PIERRE	21,18%	4,68%	25,86%
ALBIAS	14,68%	8,63%	23,31%
MONTBETON	14,49%	3,47%	17,96%
LAVILLEDIEU DU TEMPLE	15,43%	1,06%	16,49%
BRESSOLS	11,85%	3,47%	15,32%

A préciser que sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Rives la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'est pas appliquée.